

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 14  
Procurations : 3

**Objet :**

Modification du tableau des emplois.

**L'an deux mille vingt trois**

Le quatre avril

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 28 mars 2023

**Présents :** Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Luc LEVRARD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Joël CLOSIER, Mme Leila SMITH, M. Guillaume PEREZ, Mme Carine CROCHET-CARMES, M. Christophe VOUTAZ, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Pascal BRUN.

**Excusés :** Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Nicolas GRES qui donne pouvoir à M. Christophe VOUTAZ, M. Pierre REBEIX qui donne pouvoir à Mme Amélie VAN ETTINGER.

**Absents :** M. Bernd BECK et Mme Aurélie VUILLERMOZ.

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Pour faire suite au prochain départ de la Directrice Générale des Services, agent titulaire recrutée sur un grade d'attaché territorial principal à temps complet, un appel à candidatures a été lancé courant janvier 2023.

Une personne titulaire de la fonction publique territoriale au grade d'attaché territorial ayant été retenue à l'issue de cet appel à candidatures, il est donc nécessaire de prévoir la création d'un poste d'Attaché territorial, catégorie A à temps complet, dans le cadre d'une prise de poste à compter du 22 juin 2023.

La rémunération a été fixée dans l'acte d'engagement par le Maire en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des attachés territoriaux. L'agent recruté percevra le régime indemnitaire en vigueur pour les agents de ce grade.

**Dans ce cadre, Le Maire propose à l'assemblée,**

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Création d'un emploi d'attaché à temps complet à compter du 22 juin 2023.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ARRETE, en conformité avec ce qui précède, le tableau des emplois et des effectifs de la commune.**

**ACCEPTTE de créer un poste d'attaché à compter du 22 juin 2023.**

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO  
Maire d'Echenevex

